



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

***FÉDÉRATION DE RUSSIE***  
***Khursheda Sultanova***

***Cas d'appel***

Index AI : EUR 46/022/2004

•  
*ÉFAI*

•

# **FÉDÉRATION DE RUSSIE**

## **Khursheda Sultanova**

### ***Cas d'appel***

Khursheda Sultanova, une fillette tadjik de neuf ans, a été sauvagement tuée lors d'une agression raciste, semble-t-il, en février 2004. Elle vivait avec sa famille à Saint-Pétersbourg. Ce meurtre a provoqué une onde de choc dans la ville et dans d'autres régions de la Fédération de Russie. Bien qu'il s'agisse selon toute vraisemblance d'un acte à motivation raciste, la police ne le considère pas comme tel et à ce jour, aucune inculpation n'a encore été prononcée.

Le 9 février 2004 vers 21 heures, Khursheda Sultanova regagnait le domicile familial à Saint-Pétersbourg avec son père, Yusuf Sultanov, et son cousin âgé de onze ans, Alabir Sultanov. Comme ils arrivaient dans la cour de leur maison, ils ont été attaqués par une bande de jeunes armés de coups-de-poing américains, de chaînes, de bâtons et de couteaux. Au cours de l'agression ils auraient crié des slogans racistes tels que « *la Russie aux Russes* ». Khursheda Sultanova est morte sur place des suites d'une hémorragie après avoir reçu 11 coups de couteaux au thorax, à l'abdomen et aux bras, selon les rapports de police. Yusuf Sultanov a été blessé à la tête mais il aurait refusé d'être hospitalisé. Alabir Sultanov, qui avait également été blessé à la tête, a reçu des soins à l'hôpital. Il avait réussi à éviter d'autres coups en se cachant sous une voiture stationnant à proximité.

Selon certaines informations, plusieurs jeunes auraient été arrêtés peu de temps après l'agression puis libérés sans inculpation. Une enquête pénale a été ouverte sur ce meurtre mais les autorités n'ont toujours pas reconnu le caractère raciste de l'agression.

Le meurtre de Khursheda Sultanova a suscité une réaction sans précédent de la part de hauts responsables du gouvernement et d'autres autorités. Ainsi, Valentina Matvienko, gouverneur de Saint-Pétersbourg, et Rachid Nurgaliev, ministre de l'Intérieur, ont condamné ce crime avec force et lancé un appel à la tolérance.

En Fédération de Russie, de nombreux membres de minorités ethniques ou nationales sont victimes de discrimination raciale. La plupart des cas parvenus à la connaissance d'Amnesty International concernent des étudiants, des demandeurs d'asile et des réfugiés africains, mais aussi des citoyens russes, y compris des Tchétchènes et des juifs, ainsi que des personnes venant du Caucase du Sud, d'Asie du Sud et du Sud-Est, d'Asie centrale, du Moyen-Orient et d'Amérique latine.

La Fédération de Russie est partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cette convention fait obligation aux autorités des États parties de prendre des mesures concrètes afin d'interdire et d'éliminer la discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, et de garantir le droit de chacun à l'égalité devant la loi.

## ***Passez à l'action !***

***Veillez envoyer immédiatement des appels aux autorités indiquées plus bas. Dans vos lettres :***

- félicitez-vous du fait qu'une enquête a été ouverte au sujet du meurtre de Khursheda Sultanova et demandez si cette enquête portera également sur les agressions dont Yusuf et Alabir Sultanov ont été victimes ;
- demandez aux autorités de veiller à ce que l'enquête sur ce meurtre et cette agression soit conduite d'une manière approfondie et impartiale ;
- demandez que les allégations selon lesquelles cette agression et ce meurtre ont été motivés par le racisme fassent l'objet d'une enquête exhaustive, et si elles sont confirmées, que cette circonstance apparaisse dûment dans les charges retenues contre les suspects ;
- demandez aux autorités de veiller à ce que toute personne raisonnablement soupçonnée d'être responsable de cette agression soit traduite en justice et jugée équitablement dans le respect des normes internationales d'équité ;
- demandez instamment aux autorités russes « *de redoubler d'efforts pour prévenir la violence raciste et protéger les minorités ethniques et les étrangers* » ainsi que l'a recommandé le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale en mars 2003.

**Envoyez vos appels à :**

**Procureur de Saint-Pétersbourg**

Nikolai Vinnichenko  
Procuracy of St Petersburg  
Ul. Pochtamskaia 2/9  
190000 St Petersburg  
Fédération de Russie  
**Fax :** +7 812 312 15 95

**Formule d'appel :** *Dear Procurator,* / Monsieur le Procureur,

**Responsable du département de l'Intérieur de la région de Saint-Pétersbourg et Leninskii**

Mikhail Vanichkin  
Suvorovskii pr, 50/52  
193124 St. Petersburg  
Fédération de Russie  
**Fax :** +7 812 274 9992

**Courriel :** [mg\\_police@gov.spb.ru](mailto:mg_police@gov.spb.ru)

**Formule d'appel :** *Dear Chief of Police,* / Monsieur,

**Envoyez des copies de vos appels à :**

**Gouverneur de Saint-Pétersbourg**

Valentina Matvienko  
Smolny pom. 378  
Sentralnyi Raion  
191060 St. Petersburg  
Fédération de Russie  
**Fax :** +7 812 276 18 27

**Formule d'appel :** *Dear Governor,* / Madame le Gouverneur,

**Procureur général de la Fédération de Russie**

Vladimir Ustinov  
Ul. Bolshaia Dimitrovka, 15a  
103793 Moscow  
Fédération de Russie  
**Fax :** +7 095 292 88 48

**Formule d'appel :** *Dear Procurator General,* / Monsieur le Procureur général,

**Ministre de l'Intérieur de la Fédération de Russie**

Rashid Nurgaliev  
Ul. Zhitnaia, 16  
117049 Moscow  
Fédération de Russie  
**Fax :** +7 095 237 49 25 / +7 095 230 25 80

**Formule d'appel :** *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre KHURSHEDA SULTANOVA – RUSSIAN FEDERATION.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juillet 2004.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*